

COLLOQUE INTERNATIONAL

« 1975 - 2015 : C'est encore loin l'égalité des femmes et des hommes ? »

Mardi 16 décembre 2014, Paris, France

« Les Violences de genre comme frein au développement économique »

par Nadine Anilus, Coordinatrice générale et fondatrice du Rezo Fanm Kapab Dayiti

Ma communication portera sur la situation de précarité économique des femmes qui aggrave les violences à leur endroit. Je ferai le lien entre la représentation sociale des femmes haïtiennes, leur participation dans la vie économique du pays, et la lutte contre les violences au sein du centre d'écoute et d'orientation pour femmes victimes de violence de REFKAD¹ de Carrefour².

De nos jours, on parle de plus en plus de l'autonomisation économique, de l'« empowerment » des femmes. Thème porteur d'attitudes et de moyens pour des lendemains plus égalitaires. Les voies les plus sûres pour y accéder sont d'offrir des chances éducatives, économiques et politiques égales entre hommes et femmes, qui représentent pour Mireille Neptune Anglade³ « *l'autre moitié du développement* ». En Haïti, comme dans beaucoup d'autres pays du monde, les femmes mènent une lutte quotidienne pour leur indépendance économique. Leur volonté est de pouvoir agir et assumer leurs propres besoins, sans pressions externes. Il s'agit plus d'une nécessité que d'un choix.

Les femmes souffrent continuellement au niveau économique mais aussi à cause des catastrophes « naturelles » et des violences de genre qui incluent « *tous les actes dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée* », selon la définition des Nations Unies.

Mais pour y répondre, les femmes font preuve d'une résistance acharnée et cherchent à s'épanouir. La société haïtienne est patriarcale mais a aussi une composante matrifocale : 60% des familles sont dirigées par une femme, en raison de l'absence totale ou partielle du père. D'où la bataille corsée depuis 2010 derrière la loi sur la « paternité responsable et filiation ». « *Un enfant qui naît a besoin d'amour, d'affection, du pain de l'instruction. Dorénavant, quand des hommes et des femmes décideront de mettre un enfant au monde, ils sauront ce que cela implique pour que celui-ci grandisse* », déclare Mme Marie Laurence Jocelyn Lassègue, ex-ministre à la condition féminine et aux droits des Femmes, lors de la publication de cette loi en mai 2014.

Les femmes haïtiennes occupent une place importante dans l'économie du pays, plus de 50 % d'entre elles exercent une activité économique dans le commerce, le transport, l'hôtellerie, les services

¹ REFKAD (*Rezo Fanm Kapab Dayiti*) : Réseau de plus de 30 organisations et regroupements de Femmes basé à Carrefour-Haïti – luttant contre les violences faites aux Femmes et Filles depuis 2010.

² Carrefour, l'une des plus grandes communes de la capitale haïtienne de Port-au-Prince. Le recensement de 2003 affichait une population de 373 916 habitants ; aujourd'hui, la population de Carrefour est estimée à 460 250 habitants. Source : IHSI.

³ NEPTUNE ANGLADE, Mireille. *L'autre moitié du développement* : à propos du travail des femmes en Haïti. MONTREAL ; PETION VILLE ; PARIS : ERCE ; ALIZES

communautaires et l'agriculture. Selon la militante féministe haïtienne Yolette MENGUAL, « *Quand on dit petit commerce en Haïti on voit une femme* ». Ces femmes « Poto Mitan =Poutre Maitresse », jouent un rôle important dans le développement économique local. Mais la plupart n'a même pas de carte d'identité, encore moins de carte électorale et elles ne sont enregistrées nulle part dans les archives haïtiennes.

En Haïti, la pauvreté est principalement rurale, car la femme haïtienne, écartée de la propriété foncière, se trouve être la main d'œuvre la meilleure marché des Caraïbes et le revenu de la femme commerçante est minime. « *La femme est la prolétaire du prolétaire* » s'écrie Alexandra Kollontai, le pays vit un processus de féminisation de la pauvreté, qui est tacitement accepté.

Casser cet état de fait reste le difficile combat des organisations de femmes du secteur. REFKAD travaille à la formalisation des organisations de femmes à Carrefour-Haïti depuis 2010. Cela inclut aussi de dures démarches auprès de Care-Haïti pour l'opérationnalisation d'un bureau consacré aux violences envers les femmes dans l'enceinte du commissariat de Carrefour. « *On peut passer une journée sans courir après des bandits au niveau des 10 quartiers urbains de carrefour. Mais ne faire aucune intervention pour des cas de femmes victimes de violence est quasiment impossible durant une journée pour les policiers. Les hommes de Carrefour ont tendance à frapper pour un rien les femmes* », reconnaît un commissaire en 2012. Sur les 507 cas de violence envers les femmes enregistrés, on trouve des violences physiques, sexuelles, psychologiques et économiques (irresponsabilité paternelle). Les plaintes à caractère économique sont les plus récurrentes. Il s'agit souvent d'une femme abandonnée par le père, avec des enfants à charge, en général plusieurs issus d'autres relations. Certaines n'ont aucune source de revenu, elles tentent d'aller demander de l'argent à l'homme et se retrouvent violentées ou injuriées par l'homme qui a déjà une autre vie. Lors des plaintes, les femmes demandent en priorité de les aider à trouver au plus vite n'importe quel emploi ou un prêt. Pour les femmes haïtiennes qui ont un revenu, élever seule son enfant est un honneur. Elles parient que le père aura besoin de l'enfant à l'avenir. Mais ce déséquilibre économique est porteur de violences de genre dont les femmes sont les principales victimes.

Note de conclusion :

- D'un côté, des progrès sont à noter comme les 30% de femmes au sein de l'actuel gouvernement Marthely- Lamothe. La Constitution haïtienne de 1987 amendée en 2012 exige en effet un quota d'au moins 30% de femmes « à tous les niveaux de la vie nationale, notamment dans les services publics » selon l'article 17.1.
- Les plaintes des femmes pour irresponsabilité paternelle sont en nette augmentation et requièrent des mesures contre la séquestration d'enfants par les pères pour échapper à l'obligation de verser une pension alimentaire.
- Face aux faibles ressources des organisations de femmes pour accueillir et accompagner les femmes victimes de violence, il est nécessaire que l'État finance des ressources humaines, ainsi qu'une politique de création d'emploi et d'accès à des crédits.
- Que les femmes des milieux ruraux soit protégées dans la production et mieux formées. Une meilleure prise en compte des échanges organisationnels entre les organisations des pays du Sud et de l'Europe par rapport aux contexte et ressources pour des actions pérennes au nom de cette cause.